



Urbanisme
Police des constructions



Autorisation communale pour demande d'abattage/d'élagage d'arbre(s) selon les art. 14, 15 et 16 LPrNP et le Règlement communal de protection des arbres.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du _____ au _____ (laisser vide)
Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme.

LOCALISATION DE L'ARBRE

Adresse : Rue de l'Hôpital 39, 1400 Yverdon-les-Bains
No(s) parcelle(s) : 3695 No(s) ECA : 4990
Essence(s) : A. Quercus rubra + B. Pinus nigra Circonf. à 1m du sol. : 120 + 145 (cm)

PROPRIETAIRE DU BÂTIMENT – REGIE IMMOBILIERE Destinataire des factures

Prénom, nom : PPE Résidence Les Coquelicots
Adresse : p.a. Roland Savary, Immobilier Yverdon SA, Route de Lausanne 2
NP : 1400 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 024 479 06 00 Courriel : info@rsiy.ch

REQUERANT

Prénom, nom : Jean-Blaise Hirschy - Verdir.ch
Adresse : Rue de l'Hôpital 39
NP : 1400 Localité : Yverdon-les-Bains
Téléphone : 079 517 00 15 Courriel : info@verdir.ch

Si autre destinataire des factures, à compléter

Prénom, nom : _____
Adresse : _____
NP : _____ Localité : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Essence(s) : A. Quercus rubra (chêne rouge) / B. Pinus nigra (pin noir)

Hauteur/circonférence : A. 120 cm / B. 145cm

Etat sanitaire : A. Arbre mourant proche du trottoir / B. Arbre affaibli par la maladie Sphaeropsis sapinea

Motif(s) (à cocher) : risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
 entrave avérée à l'exploitation agricole
 impératifs de construction ou d'aménagement
 autre motif B. Arbre planté trop proche du bâtiment

Type d'impact : abattage
 élagage

PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) PREVUES (ART. 16 LPrPNP) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essence(s) prévue(s) A.1 Carpinus betulus / B.1 Amelanchier lamarckii
détailler si autre(s) mesure(s)

Taille à la plantation A.1 16/18 cm arbre tige. / B.1 250/275cm
hauteur ou circonférence

Groupe de prix (laisser vide) _____

Délais de plantation 31.03.2027

En cas de non compensation, la taxe compensatoire sera fixée sur la base de l'annexe 4 RLPrPNP, respectivement du règlement communal.

DATES ET SIGNATURE ET AUTORISATION D'ACCES

Par sa signature, le propriétaire autorise le responsable des espaces verts ou son adjoint à pénétrer sur sa parcelle même en cas d'absence, dans le cadre de l'instruction de la requête.

| Propriétaire | Personne requérante | Destinataire de la facture |
|--|--|--|
| Nom Prénom ROLAND SAVARY Immobilier Yverdon SA Route de Lausanne 2 1400 YVERDON-LES-BAINS | Nom Prénom Hirschy Jean-Blaise | Nom Prénom Hirschy Jean-Blaise |
| Date 25.07.2025 | Date 21.07.2025 | Date 21.07.2025 |
| Signature  | Signature  | Signature  |

Liste des DOCUMENTS OBLIGATOIRES en deux exemplaires chacun

- Formulaire de demande d'abattage/élagage dûment rempli et signé
- Extraits cartographique avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s) (www.mapnv.ch)
- Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.